

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) 2019

Le 15 mai 2019, le gouvernement du Canada a lancé l'appel de propositions pour 2019-2020 pour des projets communautaires du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) dans l'ensemble du Canada.

Le PNHA est un programme fédéral de subventions et de contributions visant à soutenir des projets qui aident à améliorer le bien-être et la qualité de vie des aînés canadiens et qui favorisent leur inclusion sociale et leur participation dans tous les aspects de la société. Les projets sont dirigés ou proposés par des aînés qui ont une influence positive dans la vie des autres et dans leur communauté.

Depuis son lancement en 2004, le PNHA a financé des milliers de projets et des milliers d'autres occasions pour les aînés de s'engager dans leur communauté en donnant bénévolement de leur temps et en partageant leurs connaissances. Qu'ils s'inscrivent à des cours de littératie financière ou qu'ils participent à des exercices divertissants, les aînés sont actifs. Ce ne sont que quelques exemples de la façon dont les projets du PNHA contribuent au bien-être des aînés et de leur communauté.

Les projets financés dans le cadre du volet communautaire du PNHA proposent des activités favorisant l'engagement des aînés et contribuent à l'atteinte d'au moins un des cinq objectifs du programme : encourager le bénévolat, promouvoir le mentorat, sensibiliser la population aux abus envers les aînés, favoriser la participation sociale et fournir une aide à l'immobilisation. Les organismes sont invités à présenter une demande de financement en vertu des trois priorités nationales du PNHA :

- prévenir les abus et la fraude envers les personnes âgées, ce qui comprend des mesures visant à réduire les crimes et les préjudices à l'endroit des aînés;
- favoriser le vieillissement en santé dans la collectivité et aborder la question de la démence, y compris les mesures de soutien communautaire et le logement intergénérationnel;
- lutter contre l'âgisme en milieu de travail pour favoriser le maintien des aînés sur le marché du travail.

Les projets communautaires sont admissibles à une subvention maximale de 25 000 \$, et de petites subventions pouvant atteindre 5 000 \$ seront disponibles pour les organismes qui n'ont pas reçu de financement au cours des cinq dernières années.

La date limite pour soumettre une demande est le 21 juin 2019. Si vous souhaitez présenter une demande de financement ou en apprendre davantage sur cette possibilité de financement, consultez le site Web :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/nouveaux-horizons-aines.html>

Un formulaire en ligne simplifié pour faciliter la présentation d'une demande est désormais disponible.